



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 25_CC_2024_CCDS

MODIFICATION DE LA COMMISSION DES MARCHÉS A PROCEDURE ADAPTÉE

Séance du 28 juin 2024

Date de convocation : 24 juin 2024 – 2^{ème} convocation

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit juin à huit heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Madame Céline REGIS, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Patrick COSSET, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX

Absents excusés ayant donné procuration :

Véronique JACARIA à Gaëtan STANISLAS
Sylvio BOCAGE à Fidélia BOCAGE

Absents excusés :

François RINGUET, Rosange CARENE, Eliette BEAUFORT, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Diana JAMES, Alex MADELEINE, Célia TARQUIN

Absents non excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Françoise BRUNO FREDOC, Yves VANG, Lauric SOPHIE, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Johanna HORTH, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRE**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibération N° 02-CC-2021-CCDS, le Conseil Communautaire a approuvé la modification de la délibération n°60-CC-2020-CCDS portant création et constitution des commissions thématiques.

Considérant la demande de changement de délégation de Mr Lauric SOPHIE en date du 5 juin 2024, il est proposé à l'assemblée de modifier la composition de la commission des marchés à procédure adaptée.

La proposition est la suivante :

| Elu délégué | Composition actuelle | Nouvelle proposition |
|--|---|--|
| Président : Mr François RINGUET | Mr Frédéric LLADERES Mr André Roland BERTHIER | Mr Frédéric LLADERES Mr André Roland BERTHIER |
| Président suppléant : Mr Jean-Robert CHOCHO | Mme Céline REGIS Mr Lauric SOPHIE Mr Jean-Robert CHOCHO | Mme Céline REGIS xxxxxxxxx Mr Jean-Robert CHOCHO |

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE : la modification des membres de la commission des marchés à procédure adaptée. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu délibération N° 106_CC_2023_CCDS en date du 21 décembre 2023 relative à la mise à jour de ses représentants appelés à siéger au sein des instances des organismes extérieurs ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 juin 2024 ;

Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND acte du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE la modification des membres de la commission des marchés à procédure adaptée

| Elu délégué | Nouvelle proposition |
|---|--------------------------|
| Président : Mr François RINGUET | Mr Frédéric LLADERES |
| Président suppléant : Mr Jean-Robert CHOCHO | Mr André Roland BERTHIER |
| | Mme Céline REGIS |
| | Mme Fidélia BOCAGE |
| | Mr Jean-Robert CHOCHO |

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de procurations : 02
Nombre de votants : 11
Pour : 11
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 28 juin 2024

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20240701-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2024

Publication le : 02-07-2024